

Titre : Charte de publication Web de l'INSA Toulouse

Edition : 2

Révision : 0

Date : 03/06/03

Page : 1

Charte de publication Web de l'INSA Toulouse

Objet

- Cette charte complète la charte "Utilisation du matériel et des réseaux informatiques : obligations réciproques de l'INSA et des utilisateurs" en vigueur à l'INSA de Toulouse.
- On désignera par entité toute composante de l'établissement qui participe à l'accomplissement de ses missions (laboratoires, départements, centres, services administratifs et techniques).
- Elle est applicable à tous les sites du domaine de l'INSA Toulouse c'est à dire à tous les sites dont l'adresse se termine par "insa-tlse.fr". On parlera dans la suite du document des sites du domaine.
- Elle est applicable à tout enseignant-chercheur, personnel administratif ou technique ou étudiant membre de l'INSA Toulouse et agissant pour le compte d'une entité de l'établissement.

Classification des sites du domaine

Les sites web du domaine "insa-tlse.fr" se répartissent de la façon suivante :

- le site institutionnel de l'établissement (géré par le service informatique et sous contrôle du comité de pilotage web)

Il contient les informations institutionnelles publiées sous forme électronique. Les informations publiées engagent la responsabilité de l'établissement.

- les sites des différentes entités

Il s'agit des sites des départements, des laboratoires et des centres qui souhaitent publier de l'information sur Internet. Ces sites sont gérés par les entités elles-mêmes que ce soit au niveau du contenu ou des serveurs.

- le site des étudiants

Il s'agit du site réalisé par les étudiants de l'INSA. Ce site héberge notamment les pages personnelles des étudiants.

- le site de l'association des anciens élèves

Il s'agit du site de l'association des anciens élèves INSA.

- le site de la Reynerie

Ce site est hébergé à l'INSA et a été créé dans le cadre d'un partenariat entre l'établissement et le collège de la Reynerie.

- le site des TICE

Il s'agit du site consacré aux nouvelles technologies éducatives dans l'établissement.

Législation s'appliquant à Internet et aux serveurs Web

- Bien qu'en retard sur l'évolution technologique, le Droit dispose d'outils aptes à régir les problèmes d'éthique et de responsabilité en matière de publication sur le Web.
- Les lois sur la Presse et la Communication telles que définies dans le Nouveau Code Pénal (Dalloz édition 93-94) s'appliquent au Web.
- Une infraction est réputée commise dès lors qu'un des faits constitutifs a eu lieu sur le territoire national en l'occurrence le lieu de consultation.

Responsabilités

- Un serveur Web au niveau juridique est considéré comme une publication au sens "classique".
- Comme toute publication, un serveur Web doit avoir un directeur de publication.
- Le Directeur de l'établissement en tant que représentant légal est directeur de publication pour le ou les sites de l'établissement. Il est responsable du contenu de l'information qui y est publiée.

Législation

- La publication sur Internet doit respecter la réglementation en vigueur :
 - Respect des droits d'auteur, du régime juridique des licences publiques et de la législation liée aux documents écrits et audiovisuels. Chaque auteur devra s'assurer qu'il a le droit de diffuser les documents qu'il propose quel que soit le média (texte, images, son, vidéos).
 - Respect de la législation concernant les copies. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur est interdite; les citations devront être courtes et leur source sera clairement identifiée. En effet l'article L 122-5 du code de la propriété intellectuelle n'autorise que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective ainsi que les analyses et courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration.
 - Respect du droit à l'image. Il convient de vérifier que les images et les photos sont bien libres de droit ou d'obtenir une autorisation écrite du détenteur de ces droits.
 - Respect de la loi Informatique et Libertés sur les informations nominatives : Loi du 06 Janvier 1978.

Dispositions propres à l'établissement

- Les informations publiées sur les sites du domaine de l'INSA sont une image de l'établissement et de ses composantes. Elles doivent donc être fiables et régulièrement mises à jour.
- Elles doivent respecter certaines règles :
 - Respect du service public
 - Pas de publicité commerciale. Les citations d'entreprises sont autorisées si elles ne revêtent pas un caractère commercial.
 - Les informations publiées doivent entrer dans un cadre professionnel et concerner la vie de l'établissement.
 - Toute création de page "personnelle" par un membre du personnel de l'INSA doit être faite dans le cadre exclusif de son activité dans l'établissement.
 - Toute création de page "personnelle" par un étudiant de l'INSA doit être faite dans le cadre exclusif de sa formation.
 - Les pages de type "Tribune d'expression libre" n'ont pas leur place dans le cadre des sites du domaine.
 - Aucune page à caractère licencieux, de propagande ou de prosélytisme politique ou religieux n'est autorisée.
- En cas de manquement aux lois ou aux recommandations énoncées dans la charte, outre le retrait de la page, des sanctions administratives et éventuellement pénales pourront être prises envers l'utilisateur responsable.

Création et suivi d'un site

- Toute création de site à l'intérieur de l'établissement doit faire l'objet d'une demande adressée au comité de pilotage Web qui en suit l'évolution. (Adresse d'envoi : webmaster@insa-toulouse.fr)

Procédures concernant le site web institutionnel (géré par le Service Communication et le Centre de Ressources Informatiques et sous contrôle du Comité de Pilotage Web)

▪ Un Comité de Pilotage se réunit mensuellement pour traiter des sujets concernant le Web au niveau de l'établissement. Il contrôle et valide les informations diffusées dans le cadre du site institutionnel.

▪ Toute demande de modification (version française, anglaise et espagnole) doit parvenir directement à l'un des services ci-après qui feront les modifications des pages du site.

Service Communication : Présentation générale, services, départements, centres et agenda.

SREI : Relations Internationales.

SRIV/SAIC : Recherche, Relations Industrielles et Formation Continue.

CRI : Offres d'emploi et de stages

Départements et Centres: Spécialités

La publication des informations sur le site se fait chaque fin de mois après validation par le Comité de Pilotage. En cas d'urgence, le Service Communication assure la publication.